

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 71-530/SG/CG portant virement ae credits de chapitre à chapitre sur le budget de la Caisse locale de retraites.

n° 71-530/SG/CG

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
8 avril 1971

Numéro JO
n° 8 du 26/04/1971

Date du numéro
26 avril 1971

TEXTE INTÉGRAL

Sont autorisés les virements de crédits de chapitre à chapitre ci-après : du

chapitre 1°, article 1 de la section I, titre 1 au

chapitre 1', article 1 de la section IT, titre I: 286.412 FD. ; — du

chapitre 2, article 1 de la section I, titre I au

chapitre 2(article 1 de la section II, titre I: 20.663 FD. Est autorisée l'ouverture de crédits supplémentaires pour un montant de 15.467.322 F.D. au

chapitre 4 du titre I de la section I engagée par un excédent de recettes se répartissant en : Section I – Titre I

Chapitre 16, —

Article 1

6.601.010 Article 2 163.201 6.764.211

Chapitre 2. — Article 1 8.702.969 8.702.969 total 15.467.280